



amnesty international

groupe france 77

REPUBLICA DE CHILE					
PRESIDENCIA					
REGISTRO Y ARCHIVO					
NR.	92/29320				
A:	12 DIC 92				
RAA	<input type="checkbox"/>	RCA	<input type="checkbox"/>	FWM	<input type="checkbox"/>
CB	<input type="checkbox"/>	M	<input type="checkbox"/>	PVS	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>	J.R.A.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>				

Strasbourg, le 20 octobre 1992

Excellence,

ARCHIVO

C'est en tant que membre d'Amnesty International que je vous écris, pour vous faire part de mon inquiétude quant à la "disparition" d'Alfonso Chanfreau Oyarce, un étudiant en philosophie âgé de 24 ans, leader du Mouvement de Izquierda Revolucionario enlevé à son domicile le 30 juillet 1974 par des membres des anciens services secrets, la Dirección de l'Inteligencia Nacional.

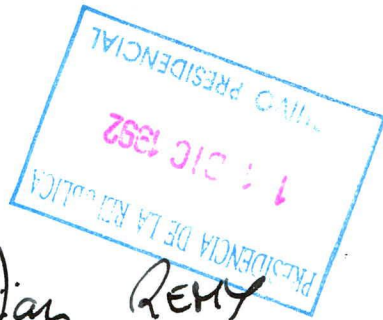
J'accueille avec satisfaction les enquêtes judiciaires qui ont été menées sur cette affaire et je souhaite vivement que l'entière vérité puisse être établie sur le sort d'Alfonso Chanfreau Oyarce, et que les responsables soient traduits en justice.

Amnesty International est préoccupé par l'impunité dont jouissent les personnes qui se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme sous le précédent gouvernement militaire. J'insiste pour qu'elles soient traduites en justice, afin que l'entière vérité puisse être révéler sur des affaires comme celle d'Alfonso Chanfreau Oyarce.

Je demande au gouvernement d'abroger la loi d'amnistie de 1978 (décret-loi 2191) qui a déjà empêché dans le passé que soient menées à bien les enquêtes judiciaires approfondies sur les violences perpétrées avant 1978, et continue aujourd'hui de faire obstacle à leur déroulement.

ARCHIVO

En espérant que mon appel sera entendu,
je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes
salutations respectueuses.



Christian Remy
1, Rue du Rabayer
67000 STRASBOURG
FRANCE

